



Consommer local avec L'AMAP

Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne



Exemplaire à conserver par l'éleveur

Contrat pour la livraison d'œufs issus d'un élevage respectant la charte de l'agriculture biologique Période **Avril - Septembre 2021**

Le présent contrat est passé entre :

GAEC Les délices de C&C

Campagne Bonsoy, chemin du Devenset 13680 Lançon Provence

Tel : 06.63.37.10.03 Siret : 832 782 791 000 12

qui s'engage à livrer les œufs commandés à l'AMAPien, désigné ci-dessous, sauf en cas de force majeure liée aux aléas du climat et de la production, et :

L'Amapien Monsieur, Madame
Adresse
Code postal : ville :
Téléphone domicile : Portable :
Courriel :@

L'Amapien est solidaire de l'éleveur dans les aléas de la production.

Lieu de distribution : Maison des associations (ou un autre lieu mis à disposition),
le mardi soir, selon le même calendrier que les légumes.

Durée du contrat : contrat élaboré pour une saison agricole de 6 mois,
soit **26 semaines** du 06 / 04 / 2021 au 28 / 09 / 2021

Prix de la boîte de 6 œufs : 2.50 € dont 0.13 € de TVA

**Contrat
pour :**

½ boîte	1 boîte	2 boîtes	3 boîtes	4 boîtes
32.50 €	65.00€	130.00 €	195.00 €	260.00 €

Règlement : le règlement total s'effectue

- à la signature du contrat,

par chèques libellés à l'ordre de « **GAEC Les délices de C&C** » et datés du jour de l'engagement.

- Préciser au dos de chaque chèque la date d'encaissement souhaitée,
- Nombre de chèques :



Des semaines peuvent être neutralisées à la signature du contrat (reportées ou déduites), mais elles ne seront plus modifiées ensuite.

Les œufs non retirés le jour de la distribution ne seront pas remplacés.

Salon de Provence le / / 2021

Signature de l'éleveur :

Signature de l'AMAPien :



Reçu à conserver par l'AMAPien
Contrat pour la livraison d'œufs
issus d'un élevage respectant la charte de l'agriculture biologique.
Période Avril - Septembre 2021

Règlement intérieur :

Chaque Amapien s'engage à respecter la charte des AMAP d'Alliance Provence, et en particulier les points suivants :

- La **participation active**, suivant son emploi du temps, à l'organisation des distributions des paniers de 17h30 à 19h30.
- La **solidarité** avec le producteur dans les aléas de production.



Des semaines peuvent être neutralisées à la signature du contrat (reportées ou déduites), mais elles ne seront plus modifiées ensuite.
Les œufs non retirés le jour de la distribution ne seront pas remplacés.

Distribution : chaque mardi de 18h00 à 19h00, selon le calendrier ci-dessous :

Avril 2021	Mai 2021	Juin 2021	Juil. 2021	Août 2021	Sept. 2021
mardi 06	mardi 04	mardi 01	mardi 06	mardi 03	mardi 07
mardi 13	*	mardi 08	mardi 13	mardi 10	mardi 14
mardi 20	mardi 18	mardi 15	mardi 20	mardi 17	mardi 21
mardi 27	mardi 25	mardi 22	mardi 27	mardi 24	mardi 28
		mardi 29		mardi 31	

* Les œufs du 11 mai seront livrés le 4 mai

Le GAEC les Délices de C&C
Campagne Bonsoy, chemin du Devenset
13680 Lançon Provence
Tél : 06.63.37.10.03
Siret 832 782 791 000 12



s'engage auprès de :

M., M^{me}

à fournir boîte(s) d'œufs par semaine selon le calendrier ci-dessus,

pour la somme de € ; au moyen de chèque(s).

Salon de Provence le / / 2021

Signature de l'éleveur :